

## Dossier d'inscription à la formation

Rentrée 2025

# **COORDINATEUR.TRICE DE DISPOSITIF**

**IRTS Nouvelle Aquitaine** 

Merci d	e bien vouloir nous retourner dès que possible, avant le : <b>10 janvier 2025</b>
	esse suivante :
	ouvelle-Aquitaine Bordeaux
	e Sylvie MBANG EKOMIE
	nte de la formation Coordinateur de dispositif
	rançois Rabelais - BP39
33401	
Les élé	ments suivants :
	Le bulletin d'inscription à la formation ci-joint, dûment complété et signé
	Une photo d'identité avec nom et prénom inscrits au dos
	Un extrait de casier judiciaire - bulletin n°3 datant de moins de 3 mois (demande à faire sur le site du ministère de la justice : <a href="https://www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/eje20">https://www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/eje20</a> )
	Un accord ou un engagement de prise en charge financière du coût de la formation
	Une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité
	Un CV
	Une photocopie du diplôme le plus élevé
	que bancaire libellé à l'ordre de l'IRTS Nouvelle-Aquitaine Bordeaux d'un montant de 60 €* correspondant aux frais ion administrative (somme non remboursable)
* Monto	nt susceptible d'être réévalué chaque année
IVIOITIA	TR Susseptible d'ene recvalue chaque armée
Tout do	ssier incomplet sera systématiquement rejeté.

9 avenue François Rabelais BP39 - 33401 Talence Cedex 05 56 84 20 20

**IRTS Nouvelle-Aquitaine Bordeaux** 

contact@irtsnouvelleaquitaine.fr

irtsnouvelleaquitaine.fr



## Bulletin d'inscription à la formation

### **COORDINATEUR DE DISPOSITIF**

### Rentrée 2025

Date d'entrée en formation : le 13 février 2025

#### INSCRIPTION (merci de cocher une case) :

- O Complète (120h de formation) soit 2100 € au total
- O Bloc de compétences Coordination de dispositif uniquement (90h), soit 1400€, pour les professionnel.le.s qui réalisent ou qui ont réalisé la formation « Référent de parcours » à l'IRTS Nouvelle Aquitaine

Adresse complète :			
Ville de naissance :		Code postal :	Pays, si hors France:
Reconnaissance MDPH:	□ oui	non	
Intitulé du diplôme le plus élevé			Niveau
Situation actuelle :			
☐ Demandeur d'emploi ☐ Sa	alarié 🛘 Etudiant	☐ Autre (préciser) :	
Pour les salariés, merci de pro	éciser :		
Lieu de travail :			
Nom de l'employeur :			
Adresse complète :			
·			
•			
Organisme gestionnaire / sièg	je social employeur <i>(è</i>	à compléter uniquement si différe	ent du lieu de travail) :
Nom :			
·			
Nom et fonction du responsable	·:		

IRTS Nouvelle-Aquitaine Bordeaux 9 avenue François Rabelais BP39 - 33401 Talence Cedex 05 56 84 20 20 contact@irtsnouvelleaquitaine.fr

irtsnouvelleaquitaine.fr

Institut géré par l'Association Régionale du Travail Social Nouvelle-Aquitaine Siret : 301 168 803 00015 - APE : 8542Z Association déclarée n°W332002027

Déclaration d'activité: 72 33 000 55 33 Préfecture de la Gironde

Type de con	itrat de travail :	
□ C.D.I.	□ C.D.D.	☐ Contrat de Professionnalisation ☐ Autre (préciser)
Si contrat à c	durée déterminée, i	indiquer la date de fin du contrat :
Prise(s) en o	charge financière	(s) de la formation :
□ Employe	ur	
(cachet et s	ignature du respo	onsable de l'établissement, obligatoires en bas de ce document)
Nom de son	OPCO:	
Téléphone :		Email :
□ Vous-mêi	me <i>(joindre une le</i>	ettre d'engagement datée et <u>signée</u> )
Une facture s	sera adressée dire	ctement à l'adresse indiquée en 1e page
□ Autre(s) f	financement(s) (C	PF, OPCO, Pôle Emploi, Agefiph, etc)
Joindre obli	igatoirement les j	ustificatifs
Organisme <sup>1</sup>	1	Montant pris en charge
Téléphone :		Email :
Organisme :	2	Montant pris en charge
Téléphone :		Email :
Signature d	u stagiaire	Signature de l'employeur (si financeur), fonction et cachet
_	le	
1 an a	Ie	

#### Conditions

- 1. L'entrée en formation est effective :
  - après accord écrit de son financement par un tiers (employeur, OPCA, Pôle emploi, etc...,) ou par le stagiaire lui-même
  - après signature de la convention de formation
  - après réception de ce bulletin d'inscription dans les délais indiqués
- 2. Les frais d'inscription donnent droit à l'accès et à la participation à la formation
- 3. L'inscription est valable pour la durée totale de la formation
- 4. Toute formation commencée sera facturée au prorata du temps de formation suivi et des frais pédagogiques et administratifs engagés
- 5.Toute heure de formation dispensée est due. En cas d'absence injustifiée, l'IRTS facture ces heures à l'employeur ou au stagiaire selon le cas. L'IRTS ne peut être tenu pour responsable de l'absence du stagiaire

IRTS Nouvelle-Aquitaine Bordeaux 9 avenue François Rabelais BP39 - 33401 Talence Cedex 05 56 84 20 20 contact@irtsnouvelleaquitaine.fr

irtsnouvelleaquitaine.fr

Institut géré par l'Association Régionale du Travail Social Nouvelle-Aquitaine Siret : 301 168 803 00015 - APE : 8542Z Association déclarée n°W332002027

Déclaration d'activité: 72 33 000 55 33 Préfecture de la Gironde